

COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc – CODDEVILLE Séverine - DECODTS Viviane – DEVULDER Elodie – DUHAMEL Camille – GOUBET Hélène - GUILLAIN Romuald – HERMANT Eric - JOHNSON Richard – LACRESSONNIERE Vincent – LETURGEZ-WADOUX Margareth - RYCKEBUSCH Emmanuel – VANHEEGHE Pierre - Emmanuel SCHRYVE

Excusé : Monsieur Grégory BECK a donné pouvoir à Madame Elodie DEVULDER

HUIS-CLOS :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder à la réunion de Conseil Municipal à huis clos en raison du contexte sanitaire. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à réunir le Conseil Municipal à huis clos.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020 :

Le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

AMENAGEMENT DE LA BOEREN WEG OUEST :

Monsieur le Maire indique que la parcelle cadastrée ZA 254 est classée aujourd'hui en zone UE sur environ 75 mètres de long et 75 mètres de large en zone naturelle.

Il faudrait acheter une surface de 325 m² (estimation avant bornage)

Les propriétaires de la parcelle érigeront une clôture à leurs frais pour délimiter le terrain privé et le terrain communal. Il serait fait un chemin piétonnier.

L'estimation de l'ensemble de l'opération serait de 28 000 € TTC.

Le Conseil Municipal vote par 12 voix pour le projet et 3 abstentions.

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :

Monsieur Romuald GUILLAIN indique que l'ASEEC a décidé de mettre un terme à la convention qui la lie aux 3 communes Buysscheure, Noordpeene, Ochteele pour la mise en œuvre d'un CLSH. Ce contrat était d'une durée de 4 ans et il restait encore 2 ans à réaliser.

Les communes de Buysscheure et Ochteele ont pris la décision d'organiser un centre aéré et ont mandaté pour se faire les éclaireurs et éclaireuses de France de la base du parc de Morbecque.

Le CLSH aura lieu du 12 au 30 juillet 2021 à Ochteele

Par conséquent, les enfants de la Commune en cas d'inscription dans une autre commune ne bénéficieront pas d'aide financière de la Commune.

EVACUATION DES EAUX PAUWER STRAETE AU NIVEAU DU CHEMIN DE LA JUSTICE

Monsieur Emmanuel SCHRYVE indique que deux eco box de diamètre 300 seront installés l'un pour évacuer les eaux de la Pauwer Straete l'autre pour évacuer les eaux du chemin de la justice.

ECLAIRAGE PUBLIC – AJOUTS DE LAMPADAIRES :

Monsieur Emmanuel SCHRYVE indique qu'il existe des problèmes d'éclairage au point du jour et Oost Houck Straete. Le coût d'un mât d'éclairage est de 3 100 € HT.

Cette question sera remise à l'ordre du jour lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

REMBOURSEMENT LOCATION DE SALLE :

Le Conseil Municipal accorde un remboursement d'acompte de location de salle suite au COVID19.

COMITE DES FETES DE BUYSSCHEURE « BIENTOT LA FETE DE LA MUSIQUE » :

Monsieur Emmanuel RYCKEBUSCH indique que l'association Comité des fêtes « Bientôt la fête de la musique » a été créée qu'il faut nommer un élu municipal délégué membre de droit.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal nomme Madame Viviane DECODTS, élue municipale en charge de la comptabilité du comité des fêtes buysscheurois « Bientôt la fête de la musique ».

La Présidente de l'association est Madame Hélène GOUBET.

Le seul objectif de ce comité des fêtes est exclusivement l'organisation de la fête de la musique intitulée « Bientôt la fête de la musique ».

ADMISSION EN NON VALEUR :

Le Conseil Municipal accepte de passer en non valeur la somme de 201 € 10 correspondant à des factures de cantine non réglées. Toutes les poursuites possibles ont été effectuées mais sont restées sans suite.

SPECTACLE REPORTE :

Monsieur Emmanuel RYCKEBUSCH indique qu'en raison de la crise sanitaire, le spectacle organisé dans le cadre de la tournée des villages qui devait se produire le 5 février 2021 est reporté en juin 2021.

TROTTOIRS OOST HOUCK STRAETE :

Monsieur le Maire indique que le Cabinet Lapouille est venu faire les relevés topographiques.

COVID 19 :

Ecole :

Monsieur le Maire indique que la cantine se fait dans la salle des fêtes, des barrières ont été disposées le long de la Pauwer Straete pour que les enfants soient plus espacés tout en étant en sécurité.

La garderie est séparée en 3 groupes :

- Enfants de maternelles
- Enfants de la classe primaire
- Enfants du RPI

Sébastien VANGREVELINGHE vient en renfort pour la surveillance de la garderie et de la cantine.

Eglise :

Conformément à une circulaire préfectorale, l'aménagement est réalisé ainsi une rangée sur deux et dans la rangée utilisée une place sur deux.

BANQUET DES AINES :

Monsieur Emmanuel SCHRYVE demande si une compensation est prévue étant donné que le banquet des aînés n'a pas eu lieu. Monsieur le Maire indique que rien n'est prévu comme il a été dit dans une précédente réunion de conseil municipal

FIBRE OPTIQUE :

Monsieur Romuald GUILLAIN indique que les travaux avancent et que certains problèmes sont résolus.

Le Maire,
Marc DEHEELE